

S'émanciper

Présentation pour les équipes artistiques proposant

Artistique et éthique ?

Depuis 1958 (année de création du Ministère des affaires culturelles), le référentiel de l'intérêt général en matière culturelle et artistique, en France, est basé sur la « démocratisation de la culture ». Si l'on se réfère alors à un autre référentiel, ratifié par la France, celui de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948, « DUDH »), il y a problème. **Il n'y a pas « une culture » à laquelle il faudrait « accéder », mais une richesse infinie de cultures portées par les relations entre les personnes (et non plus « publics »)**. Ces « ressources culturelles » sont ainsi artistiques, mais pas que : « la culture comprend notamment le mode de vie, la langue, la littérature orale et écrite, la musique et la chanson, la communication non verbale, la religion ou les croyances, les rites et cérémonies, les sports et les jeux, les méthodes de production ou la technologie, l'environnement naturel et humain, l'alimentation, l'habillement et l'habitation, ainsi que les arts, les coutumes et les traditions, par lesquels des individus, des groupes d'individus et des communautés expriment leur humanité et le sens qu'ils donnent à leur existence, et construisent leur vision du monde représentant leurs rapports avec les forces extérieures qui influent sur leur vie » (Observation Générale 21, ONU, 2009). Dans cette idée bien plus universaliste que celle des politiques culturelles nationales, « La notion de culture ne doit pas être considérée comme une série de manifestations isolées ou de compartiments hermétiques, mais comme un processus interactif par lequel les personnes et les communautés, tout en préservant leurs spécificités individuelles et leurs différences, expriment la culture de l'humanité ».

Une série de travaux et de précisions détaillent les droits humains en matière de culture et de cultures, de la protection de leur diversité jusqu'aux principes de mises en applications dans les politiques nationales. La loi française a tardé à le prendre en compte, mais cela est chose faite depuis 2015 et la loi NOTRe. Elle nous oblige toutes et tous, collectivités et citoyens, dans l'exercice d'une « responsabilité partagée ». Cette responsabilité est donc tout autant artistique qu'éthique. Elle nous engage sur le chemin du « mieux faire humanité ».

S'émanciper de quoi ? De qui ?

Ceci étant posé, une proposition artistique qui respecte ce référentiel du respect des « droits culturels des personnes » doit s'attacher à combiner cette approche éthique avec ses ressources artistiques. Les projets sont, de fait, jugés en premier lieu, au Théâtre du Cloître et/ou Festival National de Bellac, comme capables de mettre au travail des imaginaires d'artistes en relation avec ceux des personnes, dans un objectif, non plus d'« accès », mais de **débat entre les cultures**.

Et difficulté plus complexe : non, il ne s'agit pas simplement de fournir une simple annexe d'« actions culturelles », d'« ateliers » ou encore de « projets pédagogiques » à la proposition. Pour associer l'approche éthique des droits culturels et votre approche artistique, chaque niveau de mises en relation est laissé à votre propre jugement, votre propre liberté. De nombreuses lectures et exemples peuvent être explorés, pour vous aider à définir le lien fort réclamé entre ressources de création artistique (production, accompagnement, médiation, diffusion, etc.) et relations de qualité avec les personnes. Il n'y a pas nécessité à scinder les deux, bien au contraire.

Le retour au référentiel DUDH implique de se poser la question du « pourquoi ». Pourquoi fais-je ce que je fais ? Pourquoi est-ce que je propose ce que je propose ? A qui ? Comment ? Pourquoi à cet endroit ? Cela souligne l'obligation de se relier à la grande chaîne de ressources qui définissent une humanité commune en perpétuelle redéfinition.

Dans ce sens toujours questionné, un grand objectif s'établit : l'émancipation. Si le développement des ressources de la création artistique a un sens, alors il est de **multiplier les opportunités pour les personnes de mieux prendre part à la vie de la cité**, qu'elle soit culturelle ou citoyenne. *S'émanciper* fonctionne alors sur le principe de la **réciprocité** : c'est dans cette notion de « débat entre les cultures » que s'installe la possibilité de s'augmenter les uns les autres, de définir des possibles nouveaux, à son endroit, et à celui du commun. *S'émanciper, ce n'est pas simplement montrer, c'est montrer pour se donner les moyens d'interagir.*

Les propositions artistiques ciblées prioritairement par le Théâtre du Cloître et le Festival National de Bellac portent ainsi sur les axes suivant :

1. Les propositions qui relèvent de ce référentiel des droits culturels détaillé ci-dessus
2. Les propositions qui relèvent du champ contemporain de la création artistique dans les arts vivants, mettant au travail des « écritures du réel » afin de soutenir le débat entre les visions du monde.

A ces orientations, s'ajoutent les caractéristiques territoriales et notre label « art en territoire » :

3. une attention singulière sera portée aux écritures des jeunes équipes régionales, qui ont besoin d'un premier soutien institutionnel pour faire entendre leur liberté d'expression dans le débat des réseaux pros et avec les personnes. Par cela, le Théâtre du Cloître entend jouer un rôle de facilitateur de la relation, mais aussi de la consolidation des parcours de relations.
4. Enfin, les projets portant en eux un potentiel fort de relation avec les personnes dans « les lieux de spectacle non-dédiés » ou dans des espaces non scéniques nourriront un regard plus intense.

Quoi et comment ?

Si le Théâtre du Cloître, comme son nom l'indique, reste prioritairement attaché aux écritures dramaturgiques, ces dernières ne sont pas nécessairement obligées, d'une part, de se référer au seul théâtre, et, d'autre part, de se référer à une seule et unique approche disciplinaire. **Nous sommes curieux des nouvelles manières de fabriquer des mondes imaginaires, qui se désolidarisent des dogmes ou des traditions cloisonnées.** Toutes les propositions, qu'elles soient transdisciplinaires, pluridisciplinaires ou « unidisciplinaires » seront jugées équitablement, partir des quatre axes signalés plus haut.

Pour proposer, nous vous invitons à envoyer un dossier artistique le plus complet possible, à savoir, comportant :

- > L'historique de la structure ou de la personne référente
- > Les créations précédentes
- > Les liens avec les réseaux pros
- > Le descriptif détaillé du projet bien entendu

Un budget de production est bienvenu mais nous comprenons que certaines idées n'en sont qu'à leur naissance. Et cela marche aussi pour les nouvelles structures ou les premières créations. Le plus important est de bien saisir l'environnement dans lequel nous jugerons la proposition :

1. Le directeur de la programmation, Thomas Desmaison, reçoit par mail le document et le message de proposition les plus simples et clairs possibles
2. Il établit un premier tri, afin de conserver les projets qui entrent dans notre projet artistique structurel ci-exposé.
3. Il convoque les « comités de co-programmation », où se rejoignent tous les volontaires qui participent à la programmation de la saison et du festival, en donnant leur avis sur les dossiers, en allant voir les spectacles, en débattant.
4. Thomas a la responsabilité finale de choix et trace les contours des programmations, en bonne concertation avec les volontaires, les partenaires, et les équipes salariées et bénévoles du Théâtre du Cloître.

Conclusion

Le Théâtre du Cloître est un espace de relations culturelles qui œuvre prioritairement pour les écritures du réel, quand les imaginaires des artistes encouragent le débat sur la diversité des rapports au monde. Nous sommes attachés à notre place dans la chaîne d'interdépendance des arts vivants contemporains. Hybrides et plurielles, nos programmations sont prioritairement basées sur une somme de critères exposés ci-dessus, et sur le rapport affirmé et pertinent aux droits culturels des personnes.

+ d'infos sur les travaux relatifs à ces derniers : <http://liguenouvelleaquitaine.org/droits-culturels-et-territoires>

